



Tabagisme dans les galeries commerciales

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 28 janvier 2003

Bonjour,

Je vous contacte pour connaître l'issue du passage devant la justice du centre commercial Vélizy II. (novembre dernier)

Je tente moi-même sans succès de faire appliquer la loi Evin dans le centre commercial Auchan Val d'Europe (77/ Seine et Marne).

Ce centre se moque complètement de mes remarques.

Que me conseillez-vous ?

Salutations

Réponse :

Dans le procès dont le jugement a été rendu le 9 décembre 2002, les trois restaurants à l'enseigne [La Brioche Dorée](#) ont été condamnés à verser à DNF 3800 EUR à titre de dommages et intérêts + 500 EUR au titre de l'article 475-1 du NCPC.

Une erreur de citation n'a pas permis au Tribunal de se prononcer sur la responsabilité du centre commercial proprement dit.

Pourquoi ne pas envisager de reproduire cette procédure dans le centre commercial qui vous préoccupe .. mais en s'assurant de remettre la citation à la personne responsable du centre !